

Nouveau gel du point d'indice

La valeur du point d'indice était déjà restée gelée de juillet 2010 à juillet 2016 avant une mesure de dégel de 1,2% obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, notamment par l'intervention déterminée de la FSU.

Le gouvernement a annoncé un nouveau gel en 2017 et également en 2018 : c'est inacceptable. Les fonctionnaires ont déjà subi près de 9% de perte de pouvoir d'achat depuis 7 ans, en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne une baisse de plus de 1% par an sur le salaire net à payer !

Le raisonnement du ministre conduit à ce qu'une « carrière » se limite à tenter de remonter via les avancements d'échelon ou de grade un escalator qui descend, suite à cette baisse du pouvoir d'achat ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée.

Par exemple, dans les années 1980, un enseignant en début de carrière gagnait l'équivalent de 1,8 Smic par mois, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25.

La FSU continuera d'exiger la reconnaissance et la revalorisation de nos métiers et nos qualifications !

Se mobiliser le 10 octobre, c'est peser sur le

« rendez-vous salarial » fixé par le ministre.

Particularité de la Fonction Publique

En France, la Fonction publique s'organise selon le système de la carrière : les fonctionnaires débutent avec des salaires bas, malgré leur qualification et leur diplôme, avec l'assurance d'un avancement, plus ou moins rapide, toute la carrière. Cela doit en principe les prémunir de toute influence du politique, de l'utilisateur, de la hiérarchie. Ils doivent être neutres dans les services assurés auprès des usagers. Ainsi, la corruption est rare dans la Fonction publique en France.

Pour préserver leur pouvoir d'achat, il est essentiel que la carrière soit prémunie des effets de l'inflation, rôle que joue la revalorisation du point d'indice qui doit intervenir chaque année.

Jour de carence : injuste et inefficace !

Le rétablissement du jour de carence en cas de congé maladie représente une double peine pour les fonctionnaires : en plus de constituer une nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations retraites, il punit les agents, considérant qu'ils sont coupables d'être malades. Et cela est renforcé pour les enseignants, particulièrement exposés aux maladies et ne bénéficiant d'aucune médecine de prévention.

Le jour de carence est inefficace. Les données comparatives pour les salariés du privé le confirment, il conduit à différer l'arrêt de travail et à dégrader davantage l'état de santé du salarié. Les arrêts sont donc moins nombreux mais plus longs.

De plus, des liens entre les absences pour raison de santé et les mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique. C'est une question d'intérêt général.

Parler d'équité avec le privé est injuste lorsque pour deux tiers des salariés du privé les jours de carence sont compensés par l'employeur. Plutôt que s'aligner sur les conditions les plus défavorables, il faudrait au contraire mieux protéger les salariés du privé qui sont les moins bien couverts et exiger la fin des jours de carence, dans le privé comme dans le public !

**Se mobiliser le 10 octobre, c'est
refuser la double peine en cas de
maladie**



PUNI D'ÊTRE MALADE

FIN DU JOUR DE CARENCE

POUR QUE LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE !
NE SOIENT PLUS PUNIS PARCE QU'ILS SONT MALADES !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**